

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire des séances le lundi 1^{er} décembre 2008 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse madame France St-Laurent, les conseillers Hugues Dionne, Nathalie Bélanger, Pierre Laplante, Anne A. Racine et Nathalie Pelletier. Est absent le conseiller Michaël Ouellet. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2008 et de la séance d'ajournement du 20 novembre 2008

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds d'administration
5. Emprunt au fonds de roulement
6. Appropriation du surplus libre
7. Fonds de règlement
8. Transferts budgétaires
9. Dépôt de l'état des activités financières de novembre 2008
10. Assurances collectives

URBANISME

11. PIIA, 172 route du Fleuve Ouest
12. Projet de parc éolien
13. Démission au Comité consultatif d'urbanisme
14. Développement résidentiel Route 132 Ouest

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15. Naissance
16. Règlement R-2008-104 (report des assemblées)
17. Analyse de l'état du rôle d'évaluation et recommandation
18. Extinction d'une servitude au 175, route du Fleuve Est
19. Demande d'appui de la Municipalité de Padoue
20. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

LOISIRS

21. Sentier de motoneige traverse du Rang 3 Ouest
22. Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec
23. Embauche pour l'entretien des patinoires
24. Réseau Biblio du BSL, vidéoconférence et programme Simba

DIVERS

25. Correspondance
26. Affaires nouvelles
- 26.1 Subventions au Comité dépannage Ste-Luce et Communauté paroissiale de Notre-Dame-de-la-Paix
- 26.2 Membership Télévision de La Mitis
- 26.3 Programme « Infrastructures Québec-Municipalités »
27. Motion de félicitations à Miel Bizz-Bizz
28. Période de questions
29. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La mairesse madame France St-Laurent procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2008-12-320

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2008 et de la séance d'ajournement du 20 novembre 2008

2008-12-321

Il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2008 et de la séance d'ajournement du 20 novembre 2008.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds d'administration

2008-12-322

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu que les comptes présentés; chèques numéros 2775 à 2882, au montant de 113 675,16 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

De plus, la rémunération des employés et des élus et la cotisation REER au montant de 31 151,62 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

5. Emprunt au fonds de roulement

2008-12-323

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu que le compte présenté, chèque numéro 2, libellé au nom de Bélanger paysagiste, au montant de 21 819,74 \$ est accepté et autorisation est donnée de le payer. À cette fin, un emprunt du même montant est effectué au fonds de roulement pour une période de 5 ans.

Également, la résolution numéro 2008-11-291 est modifiée, en ajoutant à la fin du 1^{er} paragraphe « À cette fin, un emprunt du même montant est effectué au fonds de roulement pour une période de 1 an. »

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

6. Appropriation du surplus libre

2008-12-324

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu qu'une somme de 9 129 \$ soit appropriée au surplus accumulé libre, pour être transférée au fonds d'administration. Cette somme servira à effectuer des transferts budgétaires.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

7. Fonds de règlement

2008-12-325

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu que les comptes présentés, pour des travaux réalisés dans le cadre du règlement d'emprunt numéro R-2006-71, soit les chèques numéro 1, 2 et 3 au fonds de règlement, au montant de 84 128,55 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

8. Transferts budgétaires

2008-12-326

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires, au fonds d'administration portant les numéros 219 à 272, soient et sont autorisés.

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
219	2410.00	02 15000 951	02 12000 951
220	857.00	02 15000 951	02 12001 951
221	419.00	02 15000 951	02 12002 412
222	251.00	02 13000 310	02 13000 331
223	21.00	02 13000 419	02 13000 494
224	75.00	02 13000 522	02 13000 527
225	300.00	02 11000 310	02 13000 670
226	304.00	02 19000 970	02 19000 422
227	3662.00	02 15000 951	02 19000 951
228	49.00	01 23122 000	02 22000 141
229	298.00	01 23122 000	02 22000 200
230	133.00	01 23122 000	02 22000 526
231	2062.00	01 23122 000	02 22000 640
232	94.00	01 23122 000	02 22000 670
233	181.00	02 32000 341	02 32000 331
234	65.00	02 32000 342	02 32000 411
235	20.00	02 32000 451	02 32000 495
236	15000.00	01 38131 001	02 32000 521
237	11702.00	03 80000 002	02 32000 521
238	6727.00	02 32000 522	02 32000 521
239	886.00	02 32000 625	02 32000 631
240	1484.00	02 32000 625	02 32000 640
241	2352.00	02 33000 526	02 33000 640
242	478.00	02 35500 521	02 34000 521
243	814.00	02 15000 951	02 41200 459
244	248.00	02 41300 411	02 41300 459
245	1.00	02 41300 411	02 41300 521

246	4418.00	01 38149 000	02 41300 640
247	286.00	02 15000 951	02 41301 459
248	1130.00	02 15000 951	02 41301 516
249	1284.00	02 15000 951	02 41301 640
250	223.00	02 15000 951	02 41400 459
251	677.00	02 15000 951	02 41400 521
252	73.00	02 15000 951	02 41400 522
253	504.00	02 15000 951	02 41401 521
254	428.00	02 15000 951	02 41500 521
255	10.00	02 15000 951	02 41500 640
256	1109.00	02 15000 951	02 41500 681
257	970.00	02 15000 951	02 41501 521
258	53.00	02 15000 951	02 41501 640
259	1321.00	01 23443 001	02 45110 640
260	1.00	02 45210 341	02 45210 640
261	107433.00	01 23445 000	02 46000 521
262	9129.00	03 30000 000	02 46000 521
263	263.00	02 61000 310	02 61000 200
264	211.00	02 61000 494	02 62100 341
265	1000.00	01 38110 000	02 62200 970
266	14.00	02 70120 310	02 70120 331
267	27.00	02 70120 310	02 70120 522
268	174.00	02 70120 310	02 70120 620
269	1320.00	02 70120 310	02 70120 640
270	783.00	01 23475 000	02 70193 959
271	23.00	02 70220 640	02 70220 331
272	116.00	02 99000 891	02 99000 895
TOTAL	183873.00		

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

9. Dépôt de l'état des activités financières de novembre 2008

2008-12-327

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu, d'accepter le dépôt de l'état des activités financières daté du 25 novembre 2008.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

10. Assurances collectives

2008-12-328

Considérant la demande de soumission pour le contrat d'assurance collective;

Considérant le mandat confié à Groupe Financier AGA inc. (AGA) concernant le dossier d'assurance collective de la Municipalité;

Considérant qu'après analyse, le consultant recommande l'adjudication du contrat d'assurance collective à SSQ-Vie pour toutes les garanties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu;

Qu'AGA agisse à titre d'expert conseil en assurance collective pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce à compter du 1^{er} janvier 2009;

Que le conseil municipal accorde le contrat d'assurance collective à SSQ-Vie pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 juillet 2010 pour la prime annuelle mentionnée au rapport d'analyse des soumissions.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

URBANISME

11. P.I.I.A. 172 route du Fleuve Ouest

2008-12-329

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté par Madame Hélène Normand pour la propriété située au 172, route du Fleuve Ouest, étant constituée du lot 3 465 581 identifiée au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Luce sous le matricule no 377-06-4377, à l'effet de permettre un agrandissement résidentiel dont le revêtement extérieur (les matériaux et la couleur) serait le même que celui de la résidence;

CONSIDÉRANT que l'ancienne municipalité de Sainte-Luce a adopté un règlement à caractère discrétionnaire sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 393-98 entré en vigueur le 15 avril 1998 et amendé par le règlement R2004-48;

CONSIDÉRANT que la propriété est située dans une zone assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architectural;

CONSIDÉRANT que suivant l'un des critères relatifs aux interventions sur un bâtiment existant, les modifications proposées tentent de donner une apparence compatible avec l'âge et le style architectural de la construction;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement sont de nature et de couleur apparentées ou uniformes sur l'ensemble des façades du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté est effectué sans détruire ou camoufler les caractéristiques propres à un style architectural;

CONSIDÉRANT la description du projet accompagnée d'une photo en couleur de la résidence par la propriétaire et transmis à la Municipalité le 14 novembre 2008. Le projet est montré sur l'image suivante :

TITRE	AUTEURE	DATE
Annexe à la maison	Hélène Normand	2008-11-14

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation favorable pour ce plan d'implantation et d'intégration architecturale;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour le 172, route du Fleuve Ouest, tel que décrit précédemment.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

12. Projet de parc éolien

2008-12-330

Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux mentionne que le règlement prohibant l'installation d'éoliennes sur une partie du territoire de Sainte-Luce fera l'objet d'une assemblée de consultation le 11 décembre 2008. Également, il mentionne que la MRC de La Mitis a donné avis de motion pour modifier le RCI éolien dans le sens du règlement proposé par Sainte-Luce.

Madame la mairesse France St-Laurent mentionne que la MRC de La Mitis envisage d'embaucher des professionnels pour évaluer le niveau d'acceptabilité sociale.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

13. Démission au comité consultatif d'urbanisme

2008-12-331

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu, d'accepter la démission de monsieur Gaston Beauchesne comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

C'est à regret que le conseil accepte la démission de monsieur Beauchesne, car il effectuait un excellent travail au sein du comité.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

14. Développement résidentiel Route 132 Ouest

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du projet de développement résidentiel proposé par monsieur Gaston Beauchesne et madame Nicole Rondeau, situé entre la Route 132 Ouest et la route du Fleuve Ouest. Les membres du conseil sont très intéressés à ce que le projet se réalise.

2008-12-332

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu, qu'une fois que le Ministère des Transports du Québec aura donné son avis sur la ou les voies d'accès au projet, que la Municipalité de Sainte-Luce assiste monsieur Beauchesne et madame Rondeau dans l'élaboration de leur projet.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15. Naissance

2008-12-333

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de verser une somme de 75 \$ dans le compte du nouveau né, et ce, selon le règlement des naissances. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-190-01-970. Ce mois-ci, l'enfant est Olivier Chalifoux.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

16. Règlement R-2008-104 (report des assemblées)

2008-12-334

Considérant que le conseil doit modifier le règlement R-2007-82, à cause d'une modification à l'article 148 du Code Municipal.

Considérant qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 3 novembre 2008.

En conséquence, il est proposé par Nathalie Pelletier et unanimement résolu que le présent règlement soit et est adopté conformément à ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le premier paragraphe de l'article 3 du règlement R-2007-82 est modifié pour dorénavant se lire comme suit ;

« Les séances ordinaires du conseil seront fixées par résolution du conseil, tel que prévu à l'article 148 du Code Municipal, mais généralement elle se tiennent les 1^{er} lundi de chaque mois, à 20 h, sauf : »

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

Résolution concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2009

2008-12-335

Considérant que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Nathalie Pelletier et unanimement résolu ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009 qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20 h.

Mardi le 13 janvier 2009

Lundi le 2 février 2009

Lundi le 2 mars 2009

Lundi le 6 avril 2009

Lundi le 4 mai 2009

Lundi le 1^{er} juin 2009

Lundi le 6 juillet 2009

Lundi le 3 août 2009

Mardi le 8 septembre 2009

Lundi le 5 octobre 2009

Mardi le 10 novembre 2009

Lundi le 7 décembre 2009

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code Municipal.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

17. Analyse de l'état du rôle d'évaluation et recommandation

2008-12-336

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'analyse de l'état du rôle d'évaluation et de la recommandation de monsieur Stéphan Roy, évaluateur agréé de la firme Servitech;

Considérant les problèmes engendrés par la mise en vigueur du rôle d'évaluation triennal pour les années 2007-2008-2009;

Considérant que les membres du conseil croient qu'avec la situation économique que nous vivons présentement, il est fort probable que la valeur des immeubles va se stabiliser ou régresser;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de demander à notre évaluateur de reconduire le rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Luce, compte tenu du fait que le rôle d'évaluation actuellement en vigueur a fait l'objet d'une équilibrage.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

18. Extinction d'une servitude au 175, route du Fleuve Est

2008-12-337

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général de la Municipalité de Sainte-Luce, à signer pour et au nom de la Municipalité un acte en vue de l'extinction d'une servitude, permettant de poser, maintenir et entretenir les tuyaux d'aqueduc municipaux sur les lots 3 464 272, 3 464 275 et 3 464 279 du cadastre officiel du Québec.

Les honoraires du notaire sont défrayés par monsieur Martin Sirois du 175, route du Fleuve Est.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

19. Demande d'appui de la Municipalité de Padoue

2008-12-338

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu d'appuyer la Municipalité de Padoue, pour que la réfection du chemin Kempt, entre Saint-Octave et le site d'enfouissement de Padoue, soit priorisée par le Ministère des Transports du Québec et ce dès le printemps 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

20. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

2008-12-339

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

LOISIRS

21. Sentier de motoneige traverse du Rang 3 Ouest

2008-12-340

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de donner l'autorisation au Club Sportif populaire du Bas-Saint-Laurent Inc. d'utiliser la traverse pour motoneige suivante :

No Passage	Route traversée	Vitesse affichée (km/h)	Sentier	Endroit
1	3 ^e Rg Ouest	70	Régional #579	Environ 100 mètres À l'ouest du 313, 3 ^e Rang Ouest

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

22. Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec

2008-12-341

Considérant que la Municipalité de Sainte-Luce est admissible au programme de mise en valeur intégrée – ligne à 230 Kv Rimouski-Les Boules;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Luce dispose, dans le cadre de ce programme d'un crédit de mise en valeur intégrée d'un montant de 98 749 \$;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Luce a été informée par Hydro-Québec, de l'objectif, des conditions de recevabilité et du processus d'application du programme de mise en valeur intégrée;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Luce a publié un avis public le 19 août 2008 annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation et que celle-ci a eu lieu le 26 août 2008;

Considérant que les initiatives doivent respecter les conditions de recevabilité du programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu que la Municipalité retienne le projet de réfection du mur de soutènement de la plage de l'Anse-aux-Coques en vue de le présenter à Hydro-Québec pour obtenir un avis d'orientation.

Initiatives retenues	Auteur	Propriété du terrain ou du bien	Entretien et exploitation	Autorisation gouvernementale	Crédit de réalisation	Financement complémentaire	Coût de réalisation
Réfection du mur de soutènement Plage de l'Anse-aux-Coques	Conseil municipal	Municipalité	Municipalité	Certificat Autorisation MDDEP	98 749 \$	219 639 \$	318 388 \$

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

23. Embauche pour l'entretien des patinoires

2008-12-342

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'embaucher monsieur Viateur Lévesque comme préposé à l'entretien des patinoires pendant

l'hiver 2008-2009, pour une durée maximale de 12 semaines au taux horaire de 10,00 \$.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

24. Réseau Biblio du BSL, vidéoconférence et programme Simba

2008-12-343

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'adhérer au projet d'implantation de vidéoconférence dans les bibliothèques du Bas-Saint-Laurent.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

DIVERS

25. Correspondance

Le directeur général fait état de la correspondance courante.

26. Affaires nouvelles

26.1 Subventions au comité dépannage Sainte-Luce et Communauté paroissiale de Notre-Dame-de-la-Paix

2008-12-344

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu de verser une somme de 150 \$ au Comité dépannage Sainte-Luce et une autre somme de 150 \$ à la Communauté paroissiale de Notre-Dame-de-la-Paix comme participation à la campagne des paniers de Noël 2008.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

26.2 Membership Télévision de La Mitis

2008-12-345

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Luce devienne membre organisme de la Télévision de La Mitis au coût de 25 \$.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

26.3 Programme « Infrastructures Québec-Municipalités »

2008-12-346

Volet PIQM 1.4 : INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Considérant que les ouvrages d'assainissement des eaux usées du secteur de Luceville freinent le développement de ce secteur;

Considérant que la station d'épuration du secteur Luceville ne permettra pas de rencontrer les nouvelles exigences environnementales;

Considérant qu'une mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées du secteur de Luceville est requise;

Considérant que cette mise à niveau peut être intégrée aux ouvrages existants de la station d'épuration du secteur de Luceville en remplaçant et en ajoutant de nouveaux équipements;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Luce n'a pas la capacité financière suffisante pour assumer seule les coûts de cette mise à niveau de la station d'épuration du secteur de Luceville;

En conséquence, il est proposé par madame Anne A. Racine et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Sainte-Luce présente une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.4 du programme « d'Infrastructures Québec-Municipalités » pour la mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées du secteur de Luceville;

Que la Firme Roche ltée, Groupe-conseil, soit mandatée pour préparer et présenter cette demande d'aide financière au volet 1.4 du programme « d'Infrastructures Québec-Municipalités »;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue si celui-ci est approuvé.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

27. Motion de félicitations à Miel Bizz-Bizz

2008-12-347

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu de féliciter l'entreprise Miel Bizz-Bizz, qui a reçu le prix du jury lors du Gala de l'entreprise du CLD de La Mitis. Les membres du conseil sont heureux d'avoir une entreprise si dynamique sur son territoire.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

28. Période de questions

Lors de cette période, des questions ont été posées aux membres du conseil sur les sujets suivants :

- rapport de la mairesse sur la situation financière
- projet de parc éolien
- salaires des élus
- sortie de route au Rang 3 Est

29. Levée de la séance

2008-12-348

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu que la séance du conseil soit levée.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

France St-Laurent
Mairesse

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier